

## BRECHE DU SILLON DE TALBERT - PASSAGE A PIED du 01/07/2022 au 01/08/2022

### HORAIRE INDICATIF PRESUMES

Journée du :	Passage découvert :	Basse mer à :	Coefficients :	Retour impératif <u>ici</u> pour :
Vendredi 1er Juillet	Avant 7 h 00 puis à partir de 11 h 10 jusqu'à 19 h 10	Matin : 3 h 08   Soir : 15 h 18	70 - 69	Matin : 7 h 00   Soir : 19 h 10
Samedi 2 Juillet	Avant 7 h 45 puis à partir de 11 h 45 jusqu'à 19 h 45	Matin : 3 h 44   Soir : 15 h 54	68 - 67	Matin : 7 h 45   Soir : 19 h 45
Dimanche 3 Juillet	Avant 8 h 20 puis à partir de 12 h 15 jusqu'à 20 h 25	Matin : 4 h 20   Soir : 16 h 30	66 - 64	Matin : 8 h 20   Soir : 20 h 25
Lundi 4 Juillet	Avant 9 h 00 puis à partir de 12 h 50 jusqu'à 21 h 00	Matin : 4 h 57   Soir : 17 h 06	62 - 60	Matin : 9 h 00   Soir : 21 h 00
Mardi 5 Juillet	Avant 10 h 00 puis à partir de 13 h 00 jusqu'à 22 h 00	Matin : 5 h 35   Soir : 17 h 47	58 - 56	Matin : 10 h 00   Soir : 22 h 00
Mercredi 6 Juillet	Avant 11 h 00 puis à partir de 13 h 30	Matin : 6 h 18   Soir : 18 h 35	54	11 h 00
Jeudi 7 Juillet	Avant 12 h 00 puis à partir de 14 h 30	Matin : 7 h 10   Soir : 19 h 32	50	12 h 00
Vendredi 8 Juillet	Avant 13 h 00 puis à partir de 15 h 40	Matin : 8 h 10   Soir : 20 h 38	49	13 h 00
Samedi 9 Juillet	Avant 14 h 00 puis à partir de 17 h 00	Matin : 9 h 16   Soir : 21 h 47	52	14 h 00
Dimanche 10 Juillet	Avant 14 h 35 puis à partir de 18 h 40	Matin : 10 h 22   Soir : 22 h 53	60	14 h 35
Lundi 11 Juillet	A partir de 7 h 15 jusqu'à 15 h 30	11 h 26	64 - 69	15 h 30
Mardi 12 Juillet	A partir de 8 h 20 jusqu'à 16 h 20	12 h 25	75 - 80	16 h 20
Mercredi 13 Juillet	A partir de 9 h 20 jusqu'à 17 h 10	13 h 21	85 - 89	17 h 10
Jeudi 14 Juillet	A partir de 10 h 15 jusqu'à 18 h 00	14 h 13	93 - 95	18 h 00
Vendredi 15 Juillet	A partir de 11 h 05 jusqu'à 18 h 45	15 h 03	97 - 98	18 h 45
Samedi 16 Juillet	Avant 7 h 20 puis à partir de 12 h 00 jusqu'à 19 h 30	Matin : 3 h 30   Soir : 15 h 51	97 - 96	Matin : 7 h 20   Soir : 19 h 30
Dimanche 17 Juillet	Avant 8 h 10 puis à partir de 12 h 40 jusqu'à 20 h 20	Matin : 4 h 18   Soir : 16 h 38	93 - 89	Matin : 8 h 10   Soir : 20 h 20
Lundi 18 Juillet	Avant 9 h 00 puis à partir de 13 h 20 jusqu'à 21 h 15	Matin : 5 h 05   Soir : 17 h 25	85 - 79	Matin : 9 h 00   Soir : 21 h 15
Mardi 19 Juillet	Avant 9 h 50 puis à partir de 14 h 00 jusqu'à 22 h 10	Matin : 5 h 52   Soir : 18 h 13	74	Matin : 9 h 50   Soir : 22 h 10
Mercredi 20 Juillet	Avant 10 h 50 puis à partir de 14 h 45	Matin : 6 h 41   Soir : 19 h 05	62	10 h 50
Jeudi 21 Juillet	Avant 12 h 25 puis à partir de 15 h 00	Matin : 7 h 33   Soir : 20 h 01	51	12 h 25
Vendredi 22 Juillet	Avant 13 h 40 puis à partir de 15 h 45	Matin : 8 h 30   Soir : 21 h 04	43	13 h 40
Samedi 23 Juillet	Avant 14 h 45 puis à partir de 17 h 00	Matin : 9 h 31   Soir : 22 h 09	41	14 h 45
Dimanche 24 Juillet	Avant 15 h 40 puis à partir de 18 h 10	Matin : 10 h 32   Soir : 23 h 11	44	15 h 40
Lundi 25 Juillet	Avant 16 h 20 puis à partir de 19 h 15	11 h 29	50	16 h 20
Mardi 26 Juillet	A partir de 7 h 35 jusqu'à 16 h 30	12 h 19	54 - 57	16 h 30
Mercredi 27 Juillet	A partir de 8 h 55 jusqu'à 17 h 10	13 h 04	61 - 64	17 h 10
Jeudi 28 Juillet	A partir de 9 h 40 jusqu'à 17 h 45	13 h 45	67 - 69	17 h 45
Vendredi 29 Juillet	A partir de 10 h 20 jusqu'à 18 h 15	14 h 23	72 - 74	18 h 15
Samedi 30 Juillet	Avant 6 h 45 puis à partir de 10 h 55 jusqu'à 18 h 50	Matin : 2 h 49   Soir : 14 h 59	75 - 76	Matin : 6 h 45   Soir : 18 h 50
Dimanche 31 Juillet	Avant 7 h 20 puis à partir de 11 h 30 jusqu'à 19 h 20	Matin : 3 h 24   Soir : 15 h 33	77 - 77	Matin : 7 h 20   Soir : 19 h 20
Lundi 1er Août	Avant 7 h 50 puis à partir de 12 h 00 jusqu'à 19 h 50	Matin : 3 h 57   Soir : 16 h 07	77 - 76	Matin : 7 h 50   Soir : 19 h 50

**ATTENTION, ces horaires de passage ne sont communiqués qu'à titre indicatif : ils peuvent varier en fonction des conditions météorologiques et de la force du vent.**

Pensez à votre retour à pied (longueur du Sillon de Talbert = 3,2 Km).

**Ne tentez pas de rejoindre les îlots rocheux  
(remontée rapide de la mer et fort courant).**

*En cas de problème, le Conservatoire du littoral, la commune de Pleubian et la Région Bretagne déclinent toute responsabilité.*